

FERMETURE EXCEPTIONNELLE POUR VIDANGES

Pourquoi effectuer une vidange des bassins ?

Pour garantir la propreté des bassins, et maîtriser la qualité de l'eau, il est nécessaire d'effectuer une vidange des bassins afin de les nettoyer en totalité. L'usage des produits de traitement de l'eau conduit avec le temps à une accumulation de résidus dans l'eau. Le but étant d'éliminer tous ces résidus pour rendre les traitements quotidiens de l'eau efficaces.

Pourquoi la vidange du bassin impose une fermeture durant plusieurs jours ?

3 étapes sont nécessaires lors d'une vidange :

- Vider les bassins
- Nettoyage complet des bassins et des locaux avec des produits désinfectants.
- Remplissage des bassins, étape la plus longue du processus car l'eau est traitée et mise en température pour l'accueil du public.

Combien de vidanges dans l'année ?

La vidange des bassins doit être effectuée au minimum 2 fois par an. Pour cela il est privilégié les périodes de vacances scolaires. Parfois il peut être exigé suite aux analyses non conformes effectuées par la DDASS de faire une vidange et un nettoyage supplémentaire.

Programmation des Vidanges de octobre 2017 à mars 2018

	Du	Au
La Martine 04 91 65 54 70	23 octobre 2017	6 novembre 2017
St. Joseph 04 91 60 00 82	23 octobre 2017	6 novembre 2017
Vallier 04 91 49 50 39	23 octobre 2017	6 novembre 2017
Desautel 04 91 76 52 62	23 octobre 2017	6 novembre 2017
La Bombardière 04 91 93 37 55	26 décembre 2017	8 janvier 2018
Louis Armand 04 91 34 27 31	26 décembre 2017	8 janvier 2018
Frais Vallon 04 91 61 01 78	26 décembre 2017	8 janvier 2018
Bonneveine 04 91 73 37 58	26 février 2018	12 mars 2018
Pont de Vivaux 04 91 79 81 61	26 février 2018	12 mars 2018
Busserine 04 91 98 39 60	26 février 2018	12 mars 2018
La Castellane 04 91 46 39 88	26 février 2018	12 mars 2018